

Province de Québec

# Municipalité de Boileau

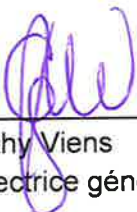
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE  
MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC

Le conseil municipal de Boileau, lors de la session extraordinaire du conseil tenue le 27 juillet 2020, a adopté le règlement numéro 20-121 concernant les animaux abrogeant et remplaçant les règlements 139, 96-015 et 98-036.

Quiconque peut prendre connaissance du susdit règlement au bureau de la municipalité pendant les heures normales de bureau ou sur le site WEB de la municipalité.

**DONNÉ à BOILEAU ce 28<sup>e</sup> jour de juillet deux mille vingt.**



---


Cathy Viens  
Directrice générale, Secrétaire-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Boileau, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des trois (3) endroits désignés par le conseil, le 28 juillet 2020, entre 9 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce mardi 28 juillet 2020.



---

Cathy Viens  
Directrice générale, Secrétaire-trésorière